

Lettre aux actionnaires de Groupe Eurotunnel SA



Cher(e)s actionnaires,

Le 6 mai 2009 restera, 15 ans jour pour jour après l'inauguration du tunnel sous la Manche, **une date historique** pour votre société, avec le vote en assemblée générale **du versement - le 15 juillet prochain - du tout premier dividende.**

Cette réunion, à laquelle plus d'une centaine d'entre vous a participé, a duré 2 heures (en tout) malgré un ordre du jour chargé et a permis d'aborder les grands dossiers en cours :

- **Les conséquences de l'incendie de septembre dernier :** le résultat des enquêtes en cours n'est toujours pas connu, mais j'ai l'intime conviction qu'il s'agit au départ d'un banal incident - peut-être électrique -, sur un véhicule.

Malgré la réouverture rapide de l'intervalle 6, les chiffres de l'activité du 1er trimestre 2009 ont montré que si les passagers (Navettes et/ou Eurostar) revenaient rapidement à bon niveau, les transporteurs routiers transmanche, qui font généralement plusieurs milliers de traversées par an, ont une logistique si contraignante que lorsqu'ils ont décidé de choisir un opérateur donné pour l'année, il est très difficile de les faire « changer de cap » en cours de route.

Le coût total de l'incendie est aujourd'hui revu à la hausse de 200 à 225 millions d'euros. La réalisation de zones d'extinction dans le Tunnel - cela sera une première mondiale - est donc une priorité absolue. Nous avançons vite, et j'espère pouvoir lancer avant l'été la consultation des entreprises en vue de la réalisation d'un prototype.

- **Les migrants :** la pression des clandestins cherchant à s'introduire sur le site s'est considérablement accrue en début d'année ; leur interception étant de la responsabilité des pouvoirs publics, nous nous sommes rapprochés de ceux-ci : nous avons signé le 1er avril 2009 un accord avec Phil Woolas, ministre britannique de l'Immigration et des Frontières, visant à améliorer l'efficacité des contrôles frontaliers sur le Terminal de Coquelles. Par ailleurs, le ministère français de l'Intérieur nous a affecté des moyens de police supplémentaires, dont l'efficacité a été immédiate, permettant de contenir la situation.

- **La simplification juridique du Groupe :** les AG de TNU le 28 avril, puis de GET SA le 6 mai, ont approuvé la fusion absorption de TNU SA par GET SA. Votre société détiendra, à l'issue de ce processus, directement les entités titulaires de la concession du Lien Fixe : France Manche SA et The Channel Tunnel Group (CTG). TNU PLC, qui regroupe les détenteurs des programmes d'avantages tarifaires historiques, reste en l'état, et une convention sera établie entre celle-ci et les concessionnaires pour maintenir le lien préexistant.

- **La conversion anticipée des BSA et des ORA émis en 2007 :**

L'intérêt de ces conversions anticipées est évident, notamment pour les détenteurs de BSA : simplification du portefeuille de titres, diminution des droits de garde pour les actionnaires au porteur, possibilité de nantir les actions GET reçues, meilleure liquidité, etc.

Pour la structure du capital, l'approche est identique : liquidité, lisibilité, moindre volatilité du fait de la disparition des arbitrages BSA contre action, etc.

Compte tenu de l'avance considérable prise sur le plan de marche de la Sauvegarde, vous savez que 100 % des BSA seront exerçables en 2011, c'est-à-dire que leurs détenteurs recevront un certain nombre d'actions GET moyennant le versement de la valeur nominale de l'action (initialement 1 centime d'euro par action non regroupée, soit, compte tenu du regroupement effectué depuis, 40 centimes d'euros pour l'action actuelle GET).

Cette conversion anticipée de 2 ans, qui restera **une option**, doit, par souci d'équité entre les différents détenteurs de titres, s'accompagner d'une légère décote technique pour tenir compte de la valeur économique que représente cet avantage (comme la possibilité d'avoir un dividende, ce qui n'est pas le cas pour le BSA).

Nous allons prochainement soumettre les modalités de cette opération à l'AMF, **avec l'objectif de pouvoir la lancer avant l'été.** Dès la conformité obtenue de la part des Autorités de marché, nous vous donnerons dans la Voie de l'Avenir le calendrier et le détail de cette offre publique d'échange volontaire de vos BSA. Nous aviserons bien entendu toutes les banques qui devront être à même de répondre à toutes vos questions et vous permettre de participer à cette opération.

Quant aux ORA I, nous continuons à saisir les opportunités de rachat au fil de l'eau : nous avons ainsi, à fin avril, effacé la création à venir de 11,7 millions d'actions, ce qui entraîne une nouvelle relation de vos actions.

En conclusion, et au-delà de ces bonnes nouvelles, je voudrais, en ce 15^{ème} anniversaire, rappeler **les performances exceptionnelles de notre entreprise sur les quinze dernières années :**

- 14,5 millions de camions transportés sur nos Navettes, soit mis bout à bout une colonne équivalente à plus de 7 fois le tour de la terre ;

- 235 millions de voyageurs (dont 97 millions de passagers Eurostar) ont emprunté le tunnel sous la Manche, soit l'équivalent de 2 fois la population du Japon ;

- 218 millions de tonnes de marchandises transportées via le Tunnel, soit l'équivalent de 8 années de production mondiale de vin.

Pour célébrer cette année historique et rendre hommage au travail quotidien de nos équipes, un livre événement sera publié aux Editions Verlhac sous le titre « Eurotunnel, 24 heures sous la Manche », et disponible en librairie courant juin. Vous pourrez, le moment venu, profiter d'une souscription spéciale.

Promouvoir l'entreprise, la développer, créer de la valeur pour nos actionnaires, tels sont nos objectifs.

Bien fidèlement,



Jacques Gounon,
Président-Directeur général

Assemblée générale mixte du 6 mai 2009

La totalité des résolutions présentées a été approuvée lors de cette AG qui a réuni 33,6 % du capital de la société. Ainsi, ont été entérinées : l'approbation des comptes sociaux et consolidés 2008, le versement du premier dividende de l'histoire d'Eurotunnel d'un montant de 4 centimes d'euro par action regroupée, la fusion absorption de TNU SA par GET SA et l'autorisation de rachat par la société de tout ou partie des BSA émis en 2007 et/ou des ORA.

Résultats des votes des principales résolutions ¹	Pour
Approbation des comptes sociaux 2008	96,81 %
Affectation du résultat 2008	99,06 %
Approbation des comptes consolidés 2008	99,78 %
Fusion - absorption de TNU SA par GET SA	98,90 %
Rachat de tout ou partie des BSA émis en 2007 par GET SA et/ou des ORA émis par EGP, par remise d'actions ordinaires aux titulaires de ces ORA ou de ces BSA.	96,90 %

¹ Le détail des votes résolution par résolution est disponible sur notre site internet www.eurotunnel.com

Consultation des actionnaires individuels

Près de 14 % des « consultés » ont répondu à notre enquête annuelle en vue de la préparation de l'AG. Un tiers des actionnaires ayant répondu à cette enquête a un portefeuille inférieur à 5 000 € ; la moitié de ces actionnaires a plus de 70 ans, 40 % a entre 50 et 70 ans.

Les résultats de cette consultation renforcent les enseignements tirés de la consultation 2008 : la **satisfaction croissante des actionnaires** devant le travail effectué par le Groupe et le **retour de la confiance envers le management**.

Les principaux enseignements de cette enquête :

1. Les atouts du Groupe reconnus : les avantages concurrentiels sur les autres opérateurs (27 %), la durée de la Concession (24 %), sa capacité à réagir en cas de crise (15 %), les atouts environnementaux du Tunnel (13 %)

2. Le titre GET, une valeur d'avenir

Les 3/4 des actionnaires considèrent que GET est une **valeur de long terme** (70 %). Ils ne souhaitent pas céder leurs actions (69 %), 40 % disent avoir l'intention d'acheter de nouvelles actions (42 % dans moins d'un an, 39 % d'ici 1 à 2 ans, 19 % dans plus de 2 ans).

3. Exercice attendu des BSA

68 % des actionnaires ont confiance dans l'exercice en 2011 des BSA. **39 % sont en faveur d'un exercice anticipé des BSA** quitte à ne pas recevoir en 2009 la totalité des actions correspondantes.

4. La qualité de la communication autour de l'incident du 11 septembre 2008 fait l'unanimité: **97 %** des actionnaires estiment avoir été bien informés par le Groupe.

Païement du dividende

Le dividende sera détaché de l'action GET regroupée sur Euronext Paris le 10 juillet prochain et sera mis en paiement en espèces le 15 juillet 2009. Attention, les BSA, ORA, TSRA et actions TNU ne donnent pas droit au dividende !

Vous n'avez aucune démarche à faire auprès de GET SA ni auprès de votre banque. Le dividende sera directement versé sur votre compte que vous soyez actionnaire au porteur ou au nominatif pur.

Afin d'éviter des frais de traitement élevés, le dividende sera versé par virement bancaire, en euro ou en livre sterling, aux actionnaires inscrits au nominatif pur chez BNP Paribas Sécurities Services et uniquement en livre sterling aux détenteurs de CDI.

Selon la législation fiscale française, le dividende est éligible à l'abattement de 40% pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, sauf si elles optent pour le prélèvement libératoire. Si vous n'êtes pas une personne physique fiscalement domiciliée en France, il faut vous renseigner auprès des autorités fiscales de votre pays.

Convocation à l'AG

Vous êtes nombreux à nous faire part des difficultés rencontrées avec vos banques pour obtenir les avis de convocations aux AG.

Sachez que selon l'article 322-4 du Règlement général de l'AMF, lorsque qu'un actionnaire fait une demande spontanée de documentation, sa banque est tenue de mettre à sa disposition les moyens de participer à l'AG, sous quelque forme que ce soit (vote par correspondance, demande de carte d'admission, attestation de participation). GET SA avise systématiquement toutes les banques ; votre gestionnaire de compte que vous rémunérez pour cela doit donc vous fournir les documents nécessaires.

Accord avec l'agence britannique de l'immigration

Eurotunnel et l'agence britannique de l'immigration travailleront désormais ensemble afin d'assurer le transfert d'informations en temps réel sur la qualité des personnes franchissant la frontière. L'utilisation des technologies les plus en pointe permettra d'assurer à la fois l'efficacité des contrôles et la fluidité des trafics : la rapidité étant l'un des avantages concurrentiels d'Eurotunnel.



Signature de l'accord entre P. Woolas ministre britannique de l'Immigration et des Frontières et J. Gounon.

Le numéro Azur est exclusivement réservé aux actionnaires de GET SA, les actionnaires TNU doivent adresser leur demande par mail à tnu@eurotunnel.com ou par courrier à TNU Actionnariat BP 69, 62904 Coquelles cedex

Pour contacter le
Centre Relations
Actionnaires



Centre Relations Actionnaires
Groupe Eurotunnel, B.P. 69, 62904 Coquelles Cedex



info.actionnaires@eurotunnel.com

www.eurotunnel.com

N°Azur 0 810 627 627